

## **Procès Verbal du Conseil Communautaire du 28 mars 2011 à 19h00**

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAFFARD Christine CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIGNOLA Danielle, MILESI Gérard, MEYNET-CORDONNIER Max, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Donnant pouvoir** :, M. PITTET Serge (jusqu'à 20h20) à M. MILESI Gérard.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs – BOULAIS Sébastien, BUCHACA Joël, GRIVAZ Etienne, LAOUFI Nadia MAADOUNE Françoise, MAURICE DEMOURIOUX Philippe ; MOCCOZET Laurent, PELLISSON Jean, PELISSON Yves, VUAGNOUX Daniel.

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Mesdames/Messieurs, FOLLEA Dominique, RICOTTI Pierre.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu

Election de Mme Christine CHAFFARD comme secrétaire de séance

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Accord à l'unanimité pour ajouter à l'ordre du jour un point : Approbation de la convention relative à l'incinération à l'usine de traitement de MARIGNIER des déchets incinérables provenant des Déchèteries de St JEOIRE et de FILLINGES

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Information sur les décisions du président prises par délégation du conseil**

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président en application de la délégation donnée par le conseil communautaire.

#### **1. Finances :**

- ✓ Bilan annuel des opérations immobilières

Conformément à l'article L5211-37 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le conseil communautaire est informé qu'aucune acquisition ou cession n'a été opérée pendant l'année.

- ✓ Approbation du compte de gestion 2010

Le conseil communautaire est appelé à délibérer sur le compte de gestion de l'exercice 2010, qui présente l'ensemble des opérations budgétaires effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Mr le Percepteur présente le compte de gestion

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2009	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2010	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2010
I - Budget principal					
Investissement	-39 492,32	0,00	59 001,22	0,00	19 508,90
Fonctionnement	1 059 048,12	94 346,43	723 099,76	0,00	1 687 801,45
TOTAL I	1 019 555,80	94 346,43	782 100,98	0,00	1 707 310,35
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 019 555,80	94 346,43	782 100,98	0,00	1 707 310,35

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par Mr le Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

✓ Approbation du compte administratif de 2010

Le conseil Communautaire est appelé à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2010, dont les résultats sont repris sous forme synthétique dans le tableau ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif principal						
Résultats reportés Opérations de l'exercice		964 701,69	39 492,32		39 492,32	964 701,69
	517 930,21	1 241 029,97	92 819,10	151 820,32	610 749,31	1 392 850,29
TOTAUX	517 930,21	2 205 731,66	132 311,42	151 820,32	650 241,63	2 357 551,98
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			36 251,68		36 251,68	0,00
TOTAUX CUMULES	517 930,21	2 205 731,66	168 563,10	151 820,32	686 493,31	2 357 551,98
RESULTATS	1 687 801,45		-16 742,78		1 671 058,67	

Monsieur le Président présente le compte administratif de la CC4R pour l'année 2010 et informe les membres du conseil que le CA est conforme au compte de gestion établi par Mr le Percepteur de Saint Jeoire

Mr le Président se retire afin que le conseil communautaire puisse passer au vote du compte administratif.



## **2. Projections budgétaires 2011/2014**

Suite au DOB et des différentes discussions sur ce sujet, il est proposé au conseil de réaliser une étude fiscale et financière de la CC4R/ communes membres.

Cette étude aura pour but d'éclairer les élus sur les incidences financières et fiscales de la prise de nouvelles compétences par la CC4R. Elle permettra également d'orienter les débats sur les futures modifications statutaires de la communauté.

Mr BOSSON demande à Mr le Président de préciser à nouveau les nouvelles compétences pouvant être assumées par la CC4R.

Mr le Président rappelle que les membres du conseil envisage depuis plusieurs mois de confier (si les conseils municipaux l'acceptent) de transférer au niveau communautaire les compétences relatives aux deux contrats de rivières / de la Petite enfance/ du transport...

Il nous apparait opportun que les élus de la CC4R connaissent l'impact fiscal de ces transferts de compétences. Il est rappelé également que l'exercice des compétences de la CC4R est financé par la fiscalité directe c'est à dire par les contribuables de la CC4R et non par les recettes perçues par les budgets communaux.

Il est également rappelé que le transfert de compétences à une structure intercommunale a pour conséquences de faire assumer sur le budget communautaire de nouvelles charges à l'EPCI devant être assumer par un transfert de moyens financiers des collectivités exerçant antérieurement ces compétences.

Afin de garantir une pression fiscale acceptable pour les foyers fiscaux, il sera proposé de répercuter la hausse de fiscalité communautaire par une baisse corrélative de la fiscalité communale. Toutefois, cette décision ne peut être prise qu'en accord avec les conseils municipaux, seuls habilité à fixer les taux des taxes communales.

L'étude fiscale et financière de la CC4R/ communes membres vise donc à prendre en compte tous ces paramètres afin d'éclairer au mieux les futures décisions des élus. Comme proposé par Mr le Percepteur, cette étude sera menée en étroite collaboration avec les services de la trésorerie.

Mme CHAFFARD informe les membres du conseil qu'elle est très favorable à cette étude ce qui permettra aux élus d'avoir une vision à plus long terme de la fiscalité de notre territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe d'une étude fiscale et financière pour la CC4R en lien avec les communes

Un cahier des charges définissant les contours de cette mission sera proposé pour validation lors d'un prochain conseil communautaire

## **3. Urbanisme – Consultance architecturale**

Mr le Président fait le point sur la réunion d'organisation de la consultance architecturale qui s'est tenue le 21 mars 2011.

En présence du CAUE et des trois architectes, il a été convenu de programmer les consultations de la manière suivante :

Horaire - Lieu	Communes	Plages dédiées aux communes	
Le 1 <sup>er</sup> vendredi de chaque mois 8h30-12h Mairie de Viuz en Sallaz	Viuz en Sallaz	8h30-10h	3 RDV
	La Tour	10h-11h	2 RDV
	Ville en Sallaz	11h-12h	2 RDV
Le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois 8h30-12h CC4R	Faucigny	8h30-10h	3 RDV
	Fillinges	10h-12h	4 RDV
Le 1 <sup>er</sup> mardi de chaque mois 13h30 -17h CC4R	Marcellaz	13h30-15h	3 RDV
	Peillonex	15h-17h	4 RDV
Le 4 <sup>ème</sup> vendredi de chaque mois 8h30-12h Mairie de Saint Jeoire	Onnion	8h30-9h30	2 RDV
	Saint Jeoire	9h30-12h	5 RDV
Le 4 <sup>ème</sup> vendredi de chaque mois 13h30-17h Mairie de Saint Jeoire	Saint Jean de Tholome	13h30-16h	5 RDV
	Megevette	16h-17h	2 RDV

Mr le Président informe les membres du conseil que cette proposition d'organisation sera validée par les mairies lors de la rencontre du 29 mars prochain des DGS et Secrétaires de mairies

#### **4. Projet Réhabilitation des chemins ruraux : création d'une boucle intercommunale**

Lors de la réunion de bureau en date du 28/02/2011, nous avons évoqué l'opportunité du portage par la CC4R de la création d'une boucle équestre au PDIPR. Ce dossier a déjà été examiné par les communes de St Jean de Tholome, Peillonex, Marcellaz et Faucigny suite à une réunion en mai 2010 relative au tracé de cette boucle.

Mme CHAFFARD présente que la CC4R soit la structure porteuse de ce projet de réhabilitation des chemins ruraux avec comme proposition de créer une première boucle intercommunale.

Le tracé de cette boucle reste encore à valider par les mairies et devra utiliser les voies et chemins communaux. Il est proposé que cette boucle soit la base d'une

réflexion d'ensemble afin de permettre de créer des ramifications sur toutes les communes de notre territoire.

*Ci-dessous le projet de boucle intercommunale :*



Vous trouverez ci-joint la présentation faite au conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour que la CC4R soit la structure porteuse de ce projet et que les questions relatives à sa mise en œuvre soient étudiées en sein de commissions.

## **5. Modification des statuts de la CC4R -Prise des compétences Optionnelles**

Par délibération du 13 décembre 2010, le conseil communautaire a engagé un processus de modification des statuts de la CC4R en délibérant à l'unanimité pour transférer à la CC4R la compétence suivante :« Protection et mise en valeur de l'environnement : défense et protection de l'espace, défense et protection des sites naturels ou remarquables, défense, protection et aménagement des plans d'eau et cours d'eau notamment à travers les actions contractuelles relatives à la gestion et l'aménagement de ces derniers telles que les contrat de rivières (GIFFRE/RISSE et MENOGE/FORON) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE BASSIN VERSANT DE L'ARVE) »

En conséquence, il a été demandé aux communes membres de se prononcer sur cette modification de statuts ci-dessus énoncée.

Conformément au code général des collectivités locales et à l'art 11 des statuts de la CC4R, toute modification des statuts ne peut intervenir que sur la demande des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes comptant les eux tiers de la population. Cette majorité dite qualifiée doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population totale est supérieure au quart de la population totale de la Communauté.

Mr le Président informe les membres du Conseil que les 11 communes de la CC4R ont acceptée de transférer cette compétence et demande donc à Mr le Préfet de bien vouloir modifier en conséquence les statuts de la CC4R.

## **6. Contrat de rivière Giffre/Risse**

Mr le Président rappelle que la CC4R a rencontré les élus du SIVM du Haut Giffre à la mairie de St JEOIRE le 2 février 2011.

Il a été indiqué aux représentants du SIVM la position de la CC4R en la matière.

- Réaffirmation de notre intérêt pour la mise en place du Contrat de rivière Giffre/Risse
- Plafonnement de la participation de la CC4R à 65 000 € par an sur la durée du contrat
- Non participation de la CC4R aux actions hors contrat de rivière bénéficiant d'une mutualisation syndicale à hauteur de 30%

Il avait été demandé au SIVM de réétudier en interne les actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière en fonction des moyens financiers mobilisables.

Le SIVM a formalisé sa réponse par courrier reçu le 15 mars 2011.( Copie jointe au CR)

Il est demandé aux membres du conseil de se positionner au vu des éléments de réponse donnés par le SIVM.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de faire la proposition suivante au SIVM du Haut Giffre :

- Accord pour le plafonnement de la participation de la CC4R à 75 000 € par an sur une durée restant à convenir, pour le financement des actions du contrat de rivière Giffre/Risse
- Non participation de la CC4R aux actions hors contrat de rivière bénéficiant d'une mutualisation syndicale à hauteur de 30%
- Volonté de la CC4R de conventionner avec le SM3A directement et non par l'intermédiaire du SIVM pour la mise en œuvre de ce contrat de rivière Giffre Risse (transfert à terme de la MO au SM3A)

## **7. Questions Diverses**

- ✓ Information sur l'embauche de Mme Elodie BIGOT comme responsable Marché/Finances : Contrat d'un an sur le cadre d'emploi de rédacteur territorial.

✓ Point sur la gestion des déchetteries et des actions communale

Mme CHAFFARD fait le point sur la gestion des déchetteries : Travaux de mise en place de PAV devant la déchetterie de Fillinges en collaboration avec la commune. Des actions communales de collecte des encombrants /ferraille / épave de véhicule pour les communes les plus éloignées seront proposées. Une réunion est programmée le 12 avril 2011.

Il est fait remarquer que les communes connaissent des problèmes par rapport à la collecte des pneumatiques. En effet, le fait d'avoir limité dans le temps la collecte des pneus sur deux périodes de l'année a pour conséquence que les Services Techniques municipaux récupèrent des pneus dans la nature.

Il est alors proposé de demander à la Société Excoffier de nous chiffrer la mise en place dans les deux déchetteries de benne de collecte des pneumatiques à l'année.

✓ Convention relative à l'incinération à l'usine de traitement de MARIGNIER des déchets incinérables provenant des Déchèteries de St JEOIRE et de FILLINGES

Mme CHAFFARD rappelle que l'incinération des déchets provenant des deux sites de la CC4R n'était pas prévu dans le cadre de la prestation de services de la Société Excoffier.

Il est présenté la proposition de convention à intervenir avec le SIVOM de cluses. Le coût de l'incinération est proposé à 88€ HT la tonne ( Taxe de TVA de 5.5%)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser Mr le président à signer avec le SIVOM de Cluses la convention relative à l'incinération à l'usine de traitement de MARIGNIER des déchets incinérables provenant des Déchèteries de St JEOIRE et de FILLINGES

- ✓ Rencontre avec le monde agricole / le Lundi 4/04/2011 à 14h 00 à la mairie de Mégevette
- ✓ Mise en place d'une commission Culture/Patrimoine et programmation d'une première réunion le 20 /04/2011 à 20h
- ✓ Rencontre ADMR / SDVA

Mme la Présidente de l'ADMR de St JEOIRE a fait part à Mr le Président de la CC4R des difficultés rencontrées par cette association. Une rencontre a été organisée afin de voir si la CC4R pouvait apporter une réponse aux difficultés de gestion de cette association.

Lors de cette rencontre, les problèmes antérieurement évoqués ne semblaient plus exister. Cette rencontre a permis de rappeler que les communes du canton participent financièrement à l'ADMR à hauteur de 2€ par heure effectuée sur son territoire



Une autre association d'aide à la personne s'est présentée à la CC4R : Association Service à domicile de la Vallée de l'Arve. Cette dernière se tient à la disposition des communes pour de plus amples informations sur leurs missions.

Il est rappelé que l'aide aux personnes âgées ou handicapées n'est pas de la compétence de la CC4R et qu'il apporte donc à chaque commune de gérer ces relations avec les associations agréées par le Conseil Général dans ce domaine.

✓ Rencontre avec l'association ALVEOLE

ALVEOLE est une association d'insertion par le travail qui est en étroite relation avec les Communautés de Communes (Faucigny/Glière – Pays Rochois) et des communes comme Viuz en Sallaz.

Cette association peut intervenir dans de nombreux domaines (travaux de peinture, petits aménagement comme de l'électricité, plomberie, espaces verts.....)

Il nous semble intéressant que les communes connaissent cette association.

Il pourrait être envisagé de proposer à cette association d'intervenir sur notre territoire en fonction des besoins des communes. La CC4R pourrait alors garantir un certain nombre d'heures de prestations qui serait ensuite mise à disposition des communes.

Il est proposé de prévoir une présentation de celle –ci lors d'un prochain conseil communautaire.

✓ Immeuble des 4 Rivières : révision des loyers

Après débat et délibération, le conseil communautaire ne souhaite pas réviser les loyers 2011 de l'immeuble des 4 rivières.

✓ Information de la part de Mr PELLISSIER sur la tenue prochaine d'une réunion sur le PPP en matière d'éclairage public.

Annexes :

- lettre du SIVM du Haut Giffre
- Présentation sur les chemins ruraux

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
A VOCATIONS MULTIPLES  
DU HAUT-GIFFRE**

AVENUE DES THÉZIÈRES  
74440 TAININGES

TÉLÉPHONE 04 50 34 31 09  
FAX : 04 50 34 84 73



**Monsieur le Président Bruno FOREL**

**Mairie - 3, place de la Mairie**

**74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Tainings, le 10 mars 2011

Nos réf. : YL/JCM/RSM/SD/Rencontre CC4R  
Objet : Courrier de la CC4R/ SIVM du Haut Giffre

Monsieur Le Président,

Pour faire suite à notre rencontre du **mercredi 2 mars 2011**, je viens par la présente vous confirmer que nous avons bien entendu et pris en compte l'ensemble de vos demandes.

Les conclusions de notre rencontre ont conduit aux propositions et décisions suivantes :

- Votre Communauté de Commune, la CC4R, ne participera pas au financement des actions hors contrat de rivière du bassin versant. En revanche, il lui sera possible de faire appel au SIVM en tant que prestataire, en cas de besoin, pour certaines maîtrises d'ouvrage. La CC4R financera, en totalité, la partie non subventionnée selon les modalités de son choix,
- Le SIVM fixe le montant appelable de manière annuelle à hauteur à 75 000€ HT concernant votre collectivité, sur une durée qui n'est pas définie et qui sera fonction des besoins (la clé de répartition prévoyait initialement 137 000€ HT pour les 4 communes concernées),
- Concernant les aspects institutionnels, il est acté que la CC4R ne souhaite pas adhérer au SIVM, en revanche elle proposera à son conseil communautaire du 28 mars, la mise en œuvre entre le SIVM et la CC4R pour l'année 2011, d'une convention qui nous permettra de procéder à la signature du Contrat de Rivière et à son engagement opérationnel dans le meilleur délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées et les meilleures.

**Yves LAURAT**  
**Président du SIVM du Haut Giffre**



Contact : Contrat de Rivière Giffre & Risse

SIVM du Haut Giffre - Tel ligne directe : 04.50.47.62.02 / fax : 04.50.34.84.73 - Courriel : duplan.giffre@orange.fr